Journal de Roubaix

Quarante-neuvième année. — N° 366. **Directeur-propriétaire : ALFRED REBOUX** SAMEDI 31 DÉCEMBRE 1904

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes ... Trois mois ... 5 francs; Six mois ... 9 —; Un an ... 18 —
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

5 Centimes

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue ‡ TOURCOING : 5, rue Carnot

ÉDITION DU MATIN

5 Centimes

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix ... [illegible]
A Tourcoing ... [illegible]
A Mouscron ... [illegible]
A Paris et à Bruxelles ... [illegible]
En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des gares et dans les principaux kiosques.

SIX Pages 5 Centimes

BULLETIN

29 décembre.

L'hypothèse du crime, dans l'affaire Syveton, prend de plus en plus de consistance.

—×—

On annonce que M. Berteaux va réunir prochainement le Conseil supérieur de la guerre, et qu'il veut lui rendre l'importance que lui avait enlevée le général André.

—×—

Le Conseil d'Etat consacre ses dernières séances à l'élaboration du règlement d'administration publique qui va être publié, en exécution de la loi sur la suppression de l'enseignement congréganiste.

—×—

Aujourd'hui a été promulguée la loi sur les inhumations.

—×—

Un décret paru aujourd'hui au Journal Officiel admet M. Nisard, notre ancien ambassadeur auprès du Vatican « à faire valoir ses droits à la retraite ». En outre, on annonce que l'éminent diplomate sera promu grand-officier de la Légion d'honneur.

—×—

On annonce de Tokio que les Japonais ont occupé, mercredi, tout le fort d'Erlung-Chan.

—×—

Les dépêches ne continuent à signaler, en Mandchourie que des engagements insignifiants : pendant ce temps, la Russie augmente son effectif, tandis que le Japon ne le peut plus.

—×—

A Roubaix, un ouvrier est mort dans des circonstances mystérieuses.

—×—

A Roncq, les douaniers ont saisi une automobile de 20.000 francs, chargée d'une grande quantité de tabac de contrebande.

L'AFFAIRE SYVETON

L'INSTRUCTION

Les interrogatoires. — L'X... — Une interview de M. Potel. — Et la bonne ?

Paris, 29 décembre. — M. Boucard, juge d'instruction, a eu aujourd'hui, une après-midi plutôt chargée. Il avait convoqué à son cabinet, un grand nombre de personnes, MM. Potel, Ménard, le docteur Tholmer, Mme Syveton et Anna Spilmacker, bonne de M. Ménard. Entre temps, il recevait M. Berthelot, commissaire aux délégations judiciaires, des attachés au Parquet, et se rendait lui-même chez le procureur de la République.

A 2 heures, M. Boucard recevait MM. Tholmer et Potel, qu'il interrogeait contradictoirement sur un point des plus importants, les déclarations faites avant-hier et hier à un journal par le docteur Tholmer.

« Les histoires de Syveton avec sa belle-fille, » avait dit le médecin, l'affaire des fonds de la » *Patrie Française*, pourraient faire admettre la ré» solution suprême à laquelle s'est arrêtée mon » ami. Elles ne peuvent pas expliquer la mort à » jour fixe, vingt-quatre heures avant le procès du » général André. Syveton a subi une pression étran» gère indirecte, celle de M. Potel, qui aurait été » un instrument dont des mains haut placées, se se» raient servi pour acculer M. Syveton au suicide. »

Il est évident qu'il s'est joué à ce moment, dans le cabinet du juge, une grosse partie ; cependant Me Lagasse qui avait rendez-vous avec M. Potel, à deux heures, dans les couloirs d'instruction, survient à 2 heures 03. Me Lagasse pénètre chez le juge et ressort quelques minutes après.

Vers trois heures et demie, la porte de M. Boucard s'entr'ouvre. Une ombre que l'on aperçoit à peine à travers les carreaux, s'éloigne. C'est M. Potel qui a terminé sa déposition. Un journaliste le rejoint dans l'escalier.

— Pardon, Monsieur.... Monsieur Potel.
— Je ne suis pas M. Potel.
— Je vous reconnais pourtant bien.
— Vous ne m'avez jamais vu.
— J'ai vu vos photographies.
— Elles ne me ressemblent pas. Enfin, oui, je suis M. Potel. Que me voulez-vous ?
— Au cours de l'interview accordée hier à un de nos rédacteurs, le docteur Tholmer a déclaré qu'à son avis c'était vous l'intermédiaire qui poussa Syveton au suicide, à la veille du procès. M. Boucard vient sans doute de vous interroger à ce propos, contradictoirement avec le docteur Tholmer.
— Peut-être, mais j'avais prévu ces insinuations. J'y avais répondu par avance dans ma première déposition. On n'a qu'à *s'y reporter*. De plus, je vous autorise à dire ceci : le docteur Tholmer, ami intime, confident de la famille Syveton, était pour remplir ce fameux rôle *d'intermédiaire* — qu'il *m'attribue* — beaucoup plus qualifié que moi qui ne connaissais pas les Syveton, pas plus que Mme Ménard, du reste. Car ni ma femme ni moi, je vous le répète, ne connaissons Mme Ménard. Je suis l'associé de son mari depuis six mois. Il habite Neuilly, je demeure à Ermont et nous n'avons jamais eu de relations de famille. Voilà.

Et M. Potel s'éloigne.

Ajoutons à propos de M. Potel, que le docteur Tholmer interrogé par l'un de nos confrères au sujet de l'accusation qu'il aurait, d'après la presse, lancée contre M. Potel, a démenti de son côté les propos qui lui ont été attribués à cet égard par ce journal. Il déclare n'avoir pas mis en cause M. Potel.

Pendant la confrontation du docteur Tholmer et de M. Potel, arrivait M. Ménard qui était introduit dans l'arrière-cabinet du juge, puis Anna Spilmacker, élégamment vêtue.

A 4 heures 20, Mme Syveton arrive également. Elle passe vivement à travers les groupes de journalistes et pénètre chez le juge où elle est interrogée avec le docteur Tholmer et M. Ménard, son gendre. Le juge serait revenu une fois de plus aux événements qui ont immédiatement précédé le drame. Il aurait voulu savoir si à ce moment, des influences ont pu agir sur M. Syveton.

Vers 6 heures, Louise Spilmacker est introduite dans le cabinet du juge où elle rejoint les autres témoins.

Et la bonne ?

Un de nos confrères du *Petit Parisien* a fait le voyage avec M. Jules Lemaître, et il a posé au président de la *Patrie Française* cette question :

— Comment expliquer que Mme Syveton ait pu affoler son mari en le menaçant de la divulgation du secret de ce qu'on a appelé des détournements, secret qu'elle était seule à connaître ? C'était donc elle-même qui se proposait d'accuser son mari devant les jurés ?

M. Jules Lemaître a répondu à cette question :
— Seule à connaître ? Et la bonne ! ! !

La bonne dans les confidences. Potel, agent mystérieux, instrument entre des mains « haut placées ». Ménard avec son cyanure... Tout cela, dit le *Gaulois*, ne dit rien à M. Boucard.

L'EXAMEN DES VISCÈRES

Les conclusions de M. Ogier

L'analyse des viscères de M. Syveton est terminée. Elle n'a révélé la présence d'aucun alcaloïde jouant le rôle de narcotique ; mais on nous fait remarquer que ce résultat négatif n'a pas, dans l'espèce, une signification absolue ; car, bien que l'on n'ait trouvé la trace d'aucun stupéfiant, M. Syveton a pu néanmoins en absorber un. Pour que l'analyse fût complète et définitive, il aurait fallu qu'elle ne portât pas seulement sur les viscères, mais encore sur le sang. Or, on n'a examiné le sang que pour rechercher s'il contenait de l'oxyde de carbone et dans quelle proportion.

Les experts se réuniront demain pour discuter les termes de leur rapport relatif aux conditions dans lesquelles le député du 2e arrondissement aurait trouvé la mort.

LES POISONS TROUVÉS CHEZ M. MÉNARD

Les explications de l'intéressé. — L'opinion de M. Jaurès. — Ce que dit M. le docteur Barnay. La cyanure de potassium et l'oxyde de carbone

La présence encore insuffisamment expliquée au domicile de M. Ménard d'un flacon de cyanure de potassium et d'une bouteille de morphine continue à passionner l'opinion publique. M. Ménard et ses conseils protestent contre l'emploi illicite qui aurait pu être fait du second de ces deux toxiques. Ils affirment que le premier était destiné à servir au suicide de M. Ménard.

Mme MÉNARD, belle-fille de M. Syveton

M. Jaurès, qui est complètement opposé à l'hypothèse d'un suicide, s'étonne qu'un homme qui a décidé de se suicider au mois d'août, s'est procuré de l'acide *prussique* et a rédigé une lettre informant la police de sa mort volontaire, conserve dans un coffret le poison et la lettre.

Il s'exposait, mourant ensuite de mort naturelle, à ce qu'on supposât le suicide sur la foi des papiers laissés par lui.

Le leader socialiste ajoute, que si l'on accepte la version de M. Ménard il apparait que, dès le mois d'août dernier, M. Ménard était réduit au désespoir. Mme Syveton était également au courant, puisque son gendre déclare lui avoir écrit à ce moment une lettre où il l'avertissait de sa résolution de suicide et des raisons qui l'y avaient poussé.

Que signifie donc, demande M. Jaurès, la mélodramatique mise en scène du 6 décembre dernier ?

Par quel prodige le drame, suspendu depuis le mois d'août, reprend-il soudain sa marche à la veille du jour où *M. Syveton va affronter un combat politique et où*, s'il disparait par le meurtre, on pourra alléguer que la peur du scandale l'a conduit au suicide ?

M. Jaurès conclut que : ou bien la lettre du suicide n'est qu'un trompe-l'œil, destiné à donner le passeport du suicidé à des poisons destinés à un autre usage ; ou bien elle frappe d'invraisemblance tout le drame de sensationnelles révélations qui se serait produit en décembre.

De son côté, M. le docteur Barnay, au cours d'une interview, a fait les déclarations suivantes :

En consultant différents ouvrages, *j'ai trouvé que l'acide cyanhydrique produit sur le sang des effets à peu près semblables à ceux donnés par l'oxyde de carbone*.

Milon a démontré que l'acide cyanhydrique s'oppose à l'oxydation. Gabler pense également qu'il s'oppose à l'hématose. L'hématose est l'oxygénation des globules sanguins. De son côté, Rabuteau dit que l'acide cyanhydrique agit comme l'oxyde de carbone et qu'il est également un poison hématique ou globulaire. Comme l'oxyde de carbone, il rend les globules du sang très rouges au contact de l'air et les rend également impropres à l'hématose, ce qui amène une mort rapide, sinon foudroyante.

J'ajoute à cela, continue le docteur Barnay, que l'acide cyanhydrique, ou prussique, se trouve dans certaines eaux-de-vie comme le kirsch et la prunelle, qu'il est toxique à partir de la dose d'une goutte et que quatre ou cinq gouttes peuvent provoquer une mort foudroyante en quinze ou trente secondes. Une tasse de café contenant quelques gouttes d'acide cyanhydrique aurait le parfum du kirsch...

Je ne conclus pas, évidemment, mais c'est une hypothèse dont les experts ont paru, jusqu'ici, ne pas se soucier.

LA VERSION DU CRIME

L'attitude des journaux

Une petite statistique, qui a son importance, si les journaux sont le reflet de l'opinion.

A la date d'hier, les journaux suivants hésitent entre le crime et le suicide : *Journal, Petit Journal, Matin, Siècle, Débats*.

La plupart inclinent vers le crime ou le suicide aidé : *Autorité, Action, Echo de Paris, République française, Figaro, Soleil, Humanité, Petit Parisien, Gaulois, Intransigeant, Libre Parole, Gil Blas, Gazette de France, La Croix, Aurore, Liberté, Presse, Patrie, Rappel*.

Pour le suicide pur et simple : *Lantèrne, Radical, Temps Petite République*.

Quelques citations

M. Jaurès écrit dans l'*Humanité :*

Il est impossible qu'après avoir reçu la lettre où son gendre lui annonçait le suicide projeté, Mme Syveton n'ait pas demandé des explications à son mari. Comment se fait-il qu'il n'y ait pas eu alors rupture ? Par quel prodige le drame suspendu depuis le mois d'août, reprend-il soudain sa marche à la veille du jour où M. Syveton va affronter un combat politique et où, s'il disparaît par le meurtre, on pourra alléguer que la peur du scandale l'a conduit au suicide ? Comment M. Ménard et Mme Syveton, qui ont dompté ou leurs colères ou leur désespoir ou leur dégoût du mois d'août au 6 décembre, ne peuvent-ils plus attendre un jour, une heure, parce que Mme Ménard a ajouté quelques détails aux révélations déjà si graves qui avaient décidé M. Ménard à se suicider ? Quoi ! M. Ménard et Mme Syveton, qui avaient pendant des mois refoulé leur indignation, exigent maintenant que dans les vingt-quatre heures M. Syveton disparaisse ! Quel est ce mystère ! Quel est cette sinistre intrigue ?

Encore une fois, ou bien la lettre du suicide est un trompe-l'œil, destiné à donner le passeport du suicide à des poisons destinés à un autre usage, ou bien elle frappe d'invraisemblance tout le drame de sensationnelles révélations qui se serait produit en décembre.

De la *Libre Parole :*

Ainsi, tout le monde demande la lumière : les socialistes, les radicaux, les anticléricaux, les nationalistes, les Antisémites. Tous les partis, toutes les opinions déclarent avec une unanimité qu'on rencontre bien rarement que le suicide est impossible, que le crime apparait avec une éblouissante évidence.

Seuls, Boucard et Fabre — et, par derrière leur tête, Vallé, le F∴ Vallé — manifestent clairement l'intention d'étouffer l'affaire et de conclure à bref délai par un non-lieu.

On avouera que c'est tout de même étrange !

A. DE BOISANDRÉ.

De M. Rochefort dans l'*Intransigeant :*

Et le marché a été conclu. De là cette inepte et répugnante mise en scène combinée pour aiguiller l'opinion *du côté du suicide. Selon toute probabilité*, Syveton a été assassiné dans la nuit et avait depuis longtemps rendu le dernier soupir quand on l'a transporté dans son cabinet de travail. Quant au journal dont il se serait encapuchonné pour mourir, c'était, on en conviendra, un soporifique insuffisant, à moins qu'il ne contînt un article de Jaurès.

L'impression au Palais

L'émotion fiévreuse n'a pas diminué dans les couloirs du Palais. Il s'en faut au contraire de beaucoup.

De tous côtés, dans tous les groupes on ne parle que de l'affaire, on commente surtout copieusement la découverte de *morphine* et de *cyanure de potassium*.

Un vieil avocat, inscrit au barreau depuis l'Empire, s'écrie tout haut : « On croit rêver en voyant qu'*aucune arrestation n'a été encore* opérée dans cette affaire qui est pourtant la plus tragique, la plus passionnante au point de vue psychologique, que l'on ait vue depuis le courrier de Lyon ou l'affaire Troppmann. La filature continuelle par des agents de la Sûreté est une innovation. Il serait plutôt indiqué de s'assurer de la personne de ceux qu'on fait suivre et d'employer les hommes de police à la recherche des malfaiteurs en fuite, des contumaces qu'un nouveau coup tentera demain peut-être... ! »

C'est là d'ailleurs l'opinion générale. Tout le monde croit au crime. Magistrats et avocats, même les plus connus pour résister aux emballements, pour ne se former une opinion qu'à la lumière des faits, dans le calme de leur conscience sont persuadés que Syveton est mort assassiné.

Il n'est plus question ni d'accident, ni de suicide. Personne n'ose plus mettre en avant ces deux hypothèses et chacun résume ainsi sa pensée : « Qu'attend le juge d'instruction ? »

Nous remarquons dans les couloirs la présence de nombreux journalistes de province, spécialement envoyés par leurs journaux.

LA VERSION DU SUICIDE

Les hésitations de M. Boucard

On lit dans le *Gaulois :*

Le suicide ne s'explique pas, sur ce point tout le monde est d'accord et le juge reste seul de son avis, mais l'hypothèse du crime même est invraisemblable si l'on persiste à l'étudier en soi, d'une façon théorique et abstraite en la dégageant de circonstances extérieures que M. Boucard ne veut même pas analyser.

On n'aperçoit pas, évidemment, à première vue le mobile qui aurait poussé Mme Syveton à tuer son mari ou même à devenir l'inconsciente complice d'un tel crime, si l'on s'obstine à parler de faits d'immoralité et de détournements, car s'ils sont insuffisants à expliquer l'affolement qui aurait déterminé M. Syveton à se suicider, ils sont également vains à rendre compte de la grande fureur qui aurait poussé Mme Syveton à tuer son mari. Il est impossible que Mme Syveton ait tué son mari ou l'ait laissé tuer parce qu'elle s'est tout d'un coup souvenue à une heure donnée de faits d'inconduite sur la valeur desquels elle était depuis longtemps fixée par le certificat médical de Spa et par l'aventure des lettres au concierge, et aussi parce qu'à la même minute elle a été prise d'un scrupule tardif au souvenir de détournements dont, s'ils existent, elle a elle-même profité pendant longtemps en toute paix de conscience.

Mais ce que M. Boucard fait toujours mine d'oublier, c'est l'*heure* à laquelle tous ces souvenirs ont afflué à l'esprit de Mme Syveton.

Cette heure-là, c'est l'heure du procès politique.

C'est à la veille de sa comparution devant les assises que M. Syveton est mort. C'est là le fait capital que le juge a entrepris de négliger, comme il ne veut pas voir la nature du service que le meurtrier, si meurtrier il y a, a rendu au gouvernement.

. . . .

Il est certain que si la mort de M. Syveton était survenue il y a trois mois, dans des conditions identiques à celles qui se sont produites le 8 décembre, il eût été très difficile d'établir le mobile, l'intérêt d'un assassinat, et que l'on aurait compris que l'embarras du juge se réfugiât dans la commode hypothèse d'un suicide, si invraisemblable qu'il pût paraître ; mais encore une fois la mort est survenue *la veille* du procès et depuis lors Mme Syveton et son entourage n'ont pas cessé un seul instant d'apparaître comme les fidèles et dociles alliés du gouvernement.

Alors ! Alors M. Boucard ne comprend pas. Entre un suicide qui ne s'explique pas et un meurtre qui s'explique, pourquoi choisirait-il l'hypothèse du suicide !

Expériences concluantes

Sous ce titre on lit dans l'*Intransigeant !*

On se souvient que, menacée d'arrestation par M. Boucard, qui n'acceptait pas les explications qu'elle lui donnait sur la manière dont Syveton s'était asphyxié, Mme Syveton déclara avoir « oublié » un détail important :

« Mon mari, dit-elle, s'était recouvert la tête avec un journal qui forma cloche et où le gaz s'emmagasina pour achever l'asphyxie. »

Aussitôt les experts, le juge et autres personnages déclarèrent que, dans ces conditions, le suicide leur paraissait très possible, et on reprocha seulement à Mme Syveton de ne pas avoir dit tout de suite la vérité.

Eh bien, nous pouvons affirmer que l'invention du journal-cloche ne tient pas debout.

Hier soir, le docteur Péchin s'est livré devant nous aux expériences suivantes :

Ayant ouvert un bec de gaz dit « papillon », il plaça au-dessus, à quelques centimètres de hauteur, le bec sous le centre du journal.

Après une attente d'une *minute* à peine, il frotta une allumette et alluma le gaz juste au-dessus du journal qu'il traversait facilement.

Renouvelée à plusieurs reprises, cette expérience réussit de même chaque fois.

La légende du journal-cloche a donc vécu. Qu'en pensera M. Boucard !

D'ailleurs, le docteur Péchin nous a dit :

— Comment les experts n'ont-ils pas pensé à cela ! On sait pourtant bien qu'il serait difficile de gonfler un ballon en papier avec du gaz d'éclairage ! Cette constatation, bien enfantine cependant, n'a été faite par personne. Pourquoi !

Me NOILHAN

La perquisition faite à son domicile

A propos de la perquisition qui a eu lieu chez Me Noilhan, le *Gaulois* remarque :

Le sentiment général est que cette perquisition devait avoir pour objet de rechercher des documents se rapportant à l'organisation intérieure de la *Patrie Française* et à sa comptabilité.

D'autre part, l'*Eclair* dit :

D'après nos renseignements particuliers, on a saisi plus de papiers chez Me Noilhan qu'il n'a voulu le dire ; ils ne peuvent qu'intéresser la *Patrie Française*. Le gouvernement arrive à ses fins.

La perquisition opérée chez l'avocat de Mme Syveton aurait été provoquée, non par la déposition du Dr Barnay, mais par les déclarations de Mme Syveton qui annonçait, au lendemain de la mort de son mari, qu'une partie des papiers de celui-ci avait été confiée par elle à Me Noilhan.

Voici ce que dit l'*Action :*

L'opération fut longue, puisque les magistrats ne revinrent au palais qu'à sept heures du soir.

Ils rapportaient un volumineux dossier, qu'ils avaient trouvé soigneusement classé en des chemises, et que M. Boucard avait inventorié et répertorié en présence de Me Noilhan et de Me *Bourdillon*.

Quoique M. Boucard n'ait fait confidence à personne des résultats de sa perquisition, nous croyons savoir que la saisie qu'il a opérée est du plus haut intérêt et a projeté sur le mystère Syveton une très vive lumière.

La *Libre Parole* s'exprime ainsi :

Me Noilhan, on s'en souvient, avait pris sur le bureau de Gabriel Syveton la serviette de notre malheureux ami, et l'avait emportée chez lui ; nous voulons croire qu'au moment où les magistrats se sont présentés, cette serviette avait été mise à l'abri. Autrement Me Noilhan aurait commis en la laissant prendre par les représentants du F∴ Vallé, une faute regrettable.

Un article du journal d'Alençon

Me Noilhan vient de publier dans le *journal d'Alençon*, dont il est le rédacteur politique, un article dont voici le passage principal :

J'ai pris les seules mesures que me permît le souci de mon honneur en face d'adversaires qui se refusent à comparaître devant une juridiction où il leur serait possible de faire contre moi la preuve de leurs accusations infâmes et infamantes.

J'ai saisi le tribunal correctionnel d'une poursuite en diffamation contre un *journal de Paris*, et j'ai écrit au bâtonnier de l'ordre des avocats pour lui demander de désigner un rapporteur chargé de procéder à une enquête sur ma conduite et de proposer au conseil de discipline telles résolutions que de droit.

Il est des heures dans la vie où prendre des résolutions et accepter des responsabilités, parmi les passions aveugles et les colères irraisonnées, exige quelque courage, quelque fermeté de caractère.

Je viens de traverser une de ces heures. Ce que j'ai fait, je le recommencerais ; et je souhaite que les événements ne me donnent pas trop complètement raison contre ceux qui s'en vont disant partout que je suis une *casserole*, et qui insinuent *même* que je pourrais bien être complice d'un assassinat.

Je n'ai pas voulu m'enrôler parmi ceux qui crient : « A l'assassin ! » à propos de la mort de Syveton, qui fut mon ami et à la mémoire de qui je reste fidèle.

J'ai essayé d'empêcher que cette mémoire fût discutée ; on n'a pas voulu m'entendre. Autour de son nom, l'on remue de la boue et j'en suis profondément attristé.

J'ai été, et je suis resté le conseil de Mme Syveton aussi longtemps que son intérêt personnel s'est trouvé d'accord avec l'obligation de respecter la mémoire de son mari.

Du jour où elle a été contrainte, pour se défendre contre une accusation que je juge insoutenable, de porter certains faits à la connaissance du public, et où j'ai dû témoigner devant M. le juge d'instruction, je l'ai priée de se confier à un autre avocat. D'accord avec M. Jules Lemaître, elle a désigné Me Michel Pelletier, qui est un homme de talent et de cœur.

Et maintenant, j'attends, très rassuré, que mes pairs jugent ma conduite personnelle et professionnelle.

LES FICHES

Comment Bidegain vendit les fiches du Grand-Orient. — Le rôle de M. Syveton

On ne sait exactement où se trouve Bidegain ?

Depuis le jour où l'existence des fiches a été divulguée à la tribune de la Chambre, l'ancien secrétaire de Vadecard avait en effet, après une discussion avec son chef de service, disparu de Paris.

Pourtant, des personnes connaissant la famille Bidegain, affirment qu'il est à Paris et qu'il se cache, craignant la vengeance des Francs-Maçons.

Voici, en résumé, d'après le *Journal*, comment il fut amené à vendre les fameuses fiches.

Etant très intelligent, il avait la confiance de tous au Grand-Orient. Il pouvait alors compulser tous les documents collectionnés par Vadecard et parmi lesquels se trouvaient les fiches de délation. Comment eut-il l'idée d'en prendre copie ? Toujours est-il que cela lui servit, et ce, par l'intermédiaire d'une belle-sœur, Maria D..., à qui il racontait ce qu'on faisait au Grand-Orient.

Maria D... avait un ami qu'elle connaissait sous le prénom de Louis et qui se disait boursier, elle vint à lui parler des fiches concernant les officiers ; il s'y intéressa et demanda à voir Bidegain. Il fut fait selon ses désirs.

Celui-ci demanda beaucoup d'argent quand on lui proposa d'acheter ses fiches. Néanmoins, il en céda un premier lot pour 40.000 francs, dont il ne toucha qu'un acompte de 20.000 francs, remis à Bidegain par M. Syveton qui connaissait le soi-disant boursier.

Ces fiches furent lues le lendemain à la tribune. En arrivant le lendemain à son travail, il eut une explication assez vive avec le F∴ Vadecard. Affolé, Bidegain fit ses malles et partit pour Limoges où M. Syveton le rejoignit, lui versa vingt nouveaux mille francs pour la vente de ses fiches.

M. Syveton lui donna en outre la promesse de s'occuper de lui pour lui donner une situation ou d'autres sommes d'argent.

Rassuré que la plainte déposée par Vadecard n'aurait pas de suite, Bidegain revint plusieurs fois à Paris.

Le jour où la mort de M. Syveton a été annoncée, il attendait dans un petit hôtel, à Montmartre, une réponse du député à une demande d'argent faite le 6 décembre. Depuis ce temps, Bidegain n'a pas quitté Paris, où il se cache soigneusement.

Interview de la belle-sœur de M. Bidegain

Un de nos confrères a eu, avec Mlle Debernard, belle-sœur de M. Bidegain, une conversation qu'il rapporte en ces termes :

Mlle Debernard est une grande jeune fille de vingt-trois ans, au visage régulier, aux traits fins. Dès ses premiers mots, elle éclate d'un large rire :

— Oui, je sais, nous dit-elle. Le bruit court que j'étais la maîtresse de M. Syveton, que j'ai servi d'intermédiaire entre lui et mon beau-frère pour l'achat des fiches. Lorsque j'ai appris cette rumeur, je n'ai pu m'empêcher d'en rire. J'ai entendu prononcer le nom de M. Syveton pour la première fois le lendemain de sa mort. Je vous jure que, jusqu'alors, j'avais [illegible] l'existence de ce monsieur. Quant à mon beau-frère, je suis à peu près persuadée qu'il n'a jamais eu de relations avec lui. Sa femme, ma sœur, est en ce moment à Paris ; je lui ai parlé de ce bruit qui courait. Elle en a ri comme moi. J'étais loin, je vous l'assure, de m'attendre à la fuite de mon beau-frère, et, lorsque j'appris par les journaux ce dont on l'accusait, j'ai bien pleuré. Mais, à présent que je sais à quoi m'en tenir, je me suis consolée. Mon beau-frère, d'ailleurs, se montrera d'ici peu et prouvera son innocence. Mais je puis vous assurer que son affaire n'a aucun rapport, ni de près ni de loin, avec M. Syveton, qu'il n'avait sans doute jamais vu.

INFORMATIONS

L'auteur de « Trois ans rue Royale » révoqué

Paris, 29 décembre. — M. Gabriel Bonhomme, commissaire de deuxième classe, auteur du livre, *Trois ans rue Royale*, dans lequel M. Pelletan est très vivement attaqué, a été, on le sait, traduit devant un conseil d'enquête. M. Bonhomme est, de plus, révoqué de son grade.

Dans son livre, M. Bonhomme accusait notamment M. Pelletan d'être l'auteur responsable de la catastrophe de la *Vienne*.

M. Bonhomme est parti pour l'Angleterre, depuis quelques jours. Il avait refusé de se rendre devant le conseil d'enquête, estimant que sa présence y était inutile, vu l'attitude de M. Pelletan à son égard.

Départ de M. Carolus Duran pour Rome

Paris, 29 décembre. — M. Carolus Duran a quitté Paris, ce matin, à 11 heures 20, par le *Paris-Rome*, allant prendre la direction de la Villa Médicis, en remplacement de M. Guillaume.

Ministres en voyage

Paris, 29 décembre. — Le ministre de la Marine et Mme Pelletan ont quitté Paris ce soir à 9 heures 20 pour se rendre à Menton.

M. Maruéjouls, ministre des Travaux publics, a quitté Paris ce soir, se rendant au golfe Juan.

Importantes promotions dans la marine

Paris, 29 décembre. — Sont promus ou nommés dans le cadre de l'état-major général de l'armée navale :

Au grade de vice-amiral, le contre-amiral Bugard, en remplacement du vice-amiral Bienaimé, retraité ;

Au grade de contre-amiral, les capitaines de vaisseau Sajet, de la Jonchère, Thomas et de Marolles.

L'enquête sur la marine

Paris, 29 décembre. — La Commission extraparlementaire de la Marine s'est réunie au ministère, ce matin, à dix heures, sous la présidence de M. Thomson.

La séance a été consacrée à la fin de l'audition de M. Tissier, chef de cabinet, qui a entretenu la Commission de l'affaire de l'*Espingole*.

A la suite de cette déposition, un échange d'observations a eu lieu entre MM. Doumer, Méric, Vazeille, Le Moigne, Chaumet, Delobeau, Gerville-Réache. La séance a été levée à midi.

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 12 janvier, à dix heures du matin.

La délation

Plusieurs professeurs des universités de Toulouse et de Montpellier viennent d'envoyer aux présidents des sections de la Ligue des Droits de l'Homme des lettres de protestation contre l'attitude du comité central qui n'a pas voulu blâmer la délation dans l'armée.

La France et le Maroc

Londres, 29 décembre. — Le correspondant du *Times*, à Tanger, assure que le ton général de la presse française au sujet du Maroc a eu pour immédiat résultat de convaincre le Maghzen qu'il était inutile de chercher à se soustraire à l'influence de la France agissant d'accord avec l'Angleterre.

Tanger, 29 décembre. — Des Marocains ont pillé, aux environs de Tanger, le jardin d'un Anglais et tué le domestique espagnol qui essayait de défendre la propriété.

Echo de l'incident Thalamas à la Faculté de droit

Paris, 29 décembre. — L'incident Thalamas a laissé des traces profondes parmi la jeunesse des écoles. Jeudi, des manifestations se sont produites, pendant le cours de M. Bardin, professeur de droit romain. Devant le tapage auquel se livraient les étudiants patriotes et les étudiants internationalistes, le professeur a été obligé de se retirer.

Chevaux truqués

Paris, 29 décembre. — Cette affaire vient enfin de recevoir sa solution. On sait qu'il s'agit de chevaux qui ont couru en province et même gagné des prix, à l'aide d'un maquillage de robes, de faux « pedigrees », etc., destinés à dissimuler leur âge et leur passé.

La 10e Chambre a condamné les prévenus : Casamajor à quatre mois de prison et mille francs d'amende ; Bertrand et Delabrousse, à deux mois de prison et mille francs d'amende ; Trottin et Vidal, à un mois de prison et 200 francs d'amende.

Le bénéfice de la loi de sursis leur est accordé pour la prison.

La Société des steeples et la Société des sports de France obtiennent contre Casamajor, Delabrousse et Vidal, solidairement le franc de dommages-intérêts qu'elles réclamaient et la Société des courses de Compiègne 500 francs de dommages-intérêts.

A la veille d'une opération chirurgicale

Paris, 29 décembre. — Un incident émouvant s'est produit aux appels correctionnels.

Une femme d'une soixantaine d'années comparaissait sous la prévention de vol.

Elle était soutenue par deux agents de la Sûreté, son état de santé étant visiblement très précaire.

A l'appel de la cause, le président, M. Bidault de l'Isle, ayant constaté qu'un rapport médical sur les facultés mentales de la prévenue n'avait pas encore été déposé, a dû prononcer le renvoi à une date assez éloignée.

Alors, la femme, prenant la parole, a demandé à la Cour d'ordonner son transport à l'hôpital.

— Je vais subir, a-t-elle ajouté, l'opération de la laparotomie. Je sais bien que j'en mourrai. Mais, à cause de ma famille, je voudrais que mon corps sortît de l'hôpital, au lieu de la prison Saint-Lazare.

Très ému, le président lui a fait observer que la Cour n'avait pas qualité pour ordonner ce transport, mais il lui a donné l'assurance que le Parquet exaucerait son vœu.

Ce que s'est hâté de confirmer l'avocat général Rambaud. Et la femme a quitté l'audience, toujours soutenue par les deux agents.

Les réceptions au Vatican à l'occasion du Nouvel An

Rome, 29 décembre. — Le Pape a reçu hier, successivement, en audience, les ambassadeurs d'Autriche, de Portugal, d'Espagne et le ministre de Russie, qui lui ont présenté leurs souhaits pour la nouvelle année. Pie X recevra aujourd'hui et demain les autres représentants des puissances près le Saint-Siège.

Le Pape, contrairement à certains bruits, continue à jouir d'une excellente santé.